« Notre division Legal recherche aujourd'hui un(e) Juriste, en CDI. »





L'AVOCAT

OUI **C'EST** VRAI **DEPUIS** TOUJOURS



C'EST DE L'ARGENT

La facturation au taux horaire vous conduit à renoncer à l'avocat

triste ici

Et c'est super

TRISTE

triste là aussi









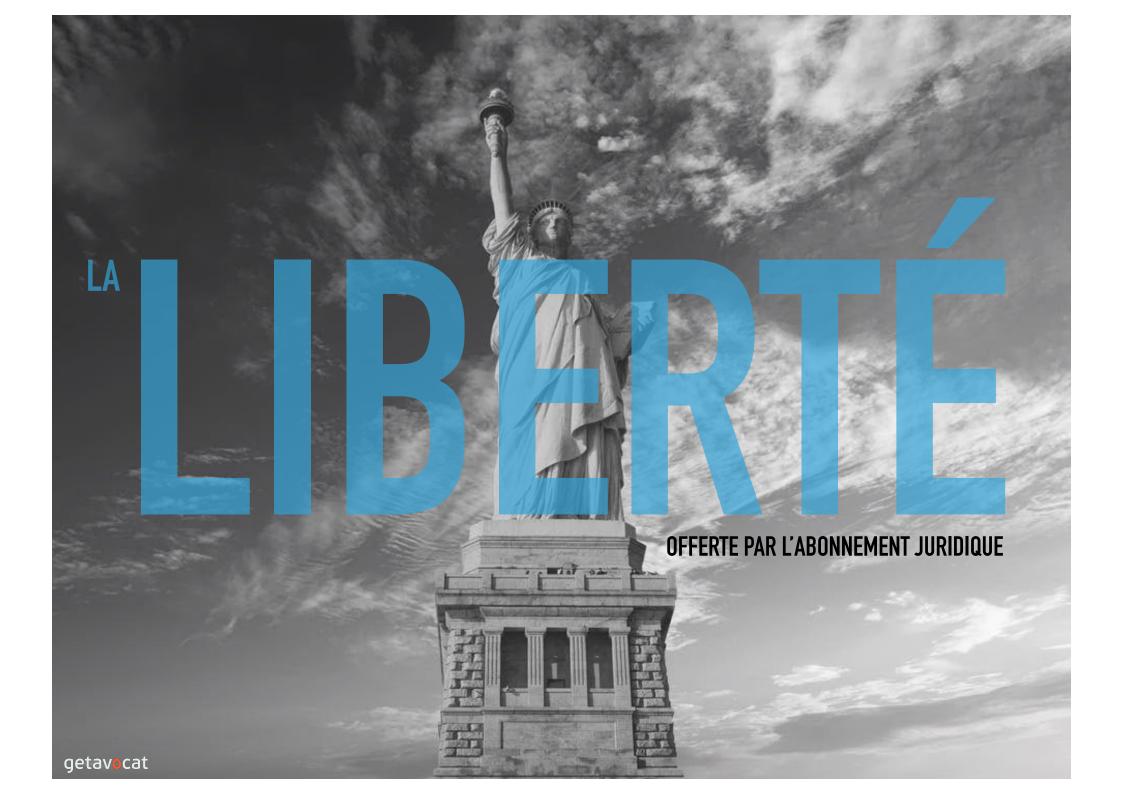




amazon Prime



On a donc observé comment faisaient les autres et on a fini par trouver point commun à toutes ces offres.



3 MOIS 1 AN

LISIBILITÉ BUDGÉTAIRE

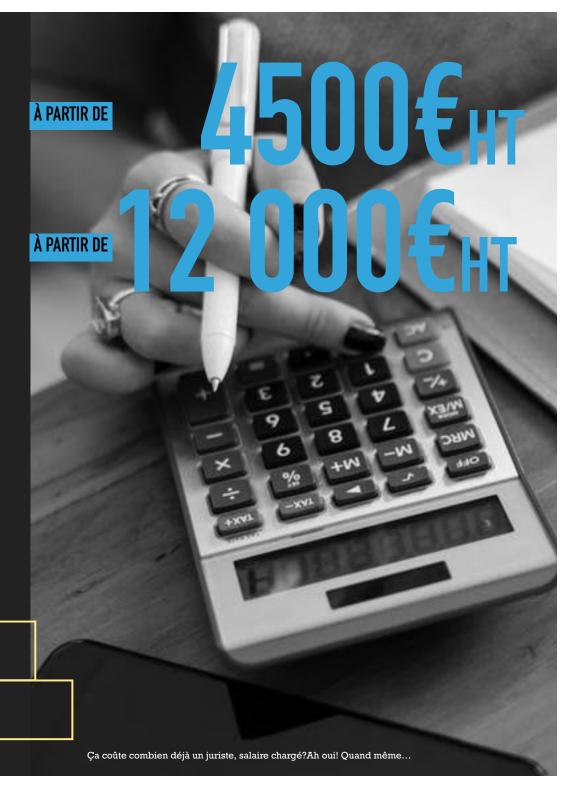
PRÉLÈVEMENT MENSUEL

RÉDACTIONS ILLIMITÉES

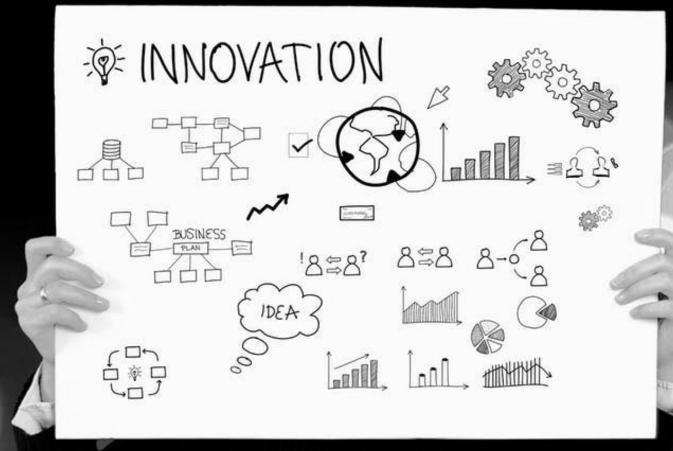
RENDEZ-VOUS ILLIMITÉS

ASSISTANCE & CONSEILS ILLIMITÉS

PAS DE FACTURATION À L'HEURE



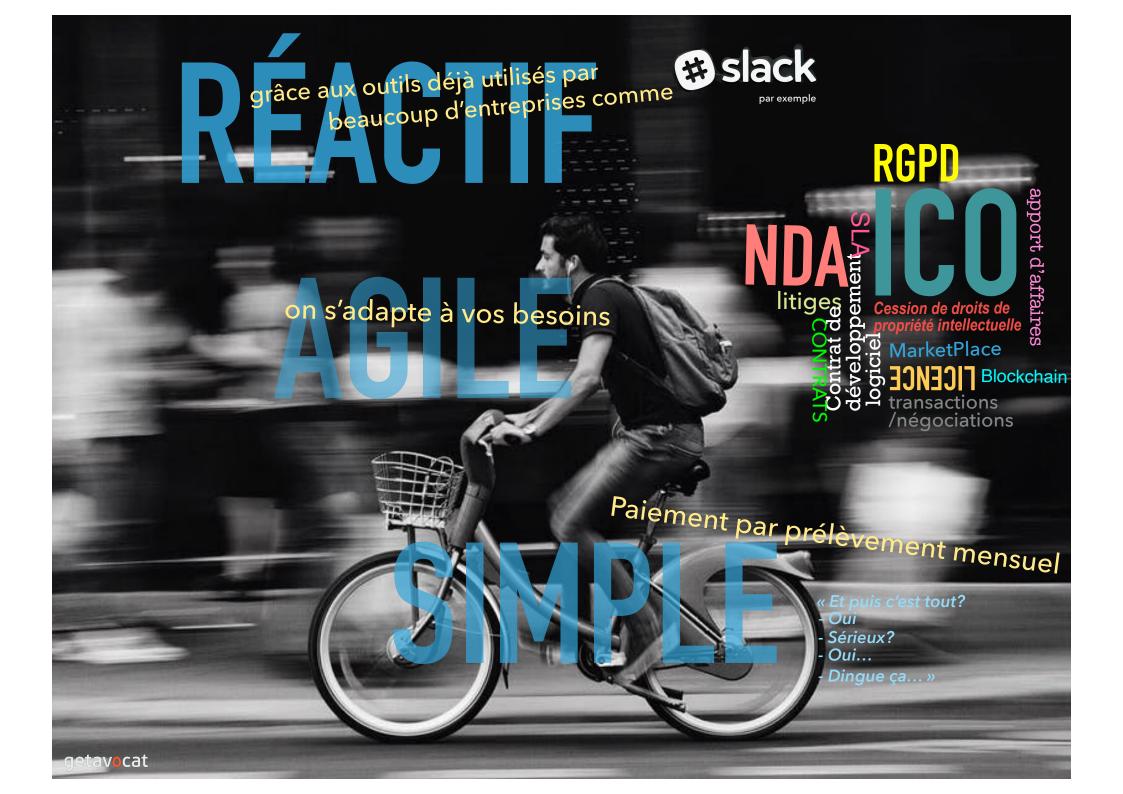
Domaines de prédilection du cabinet : droit des nouvelles technologies, contrats, innovations, protection des données personnelles, Internet des objets, blockchain, disruptions technologiques......

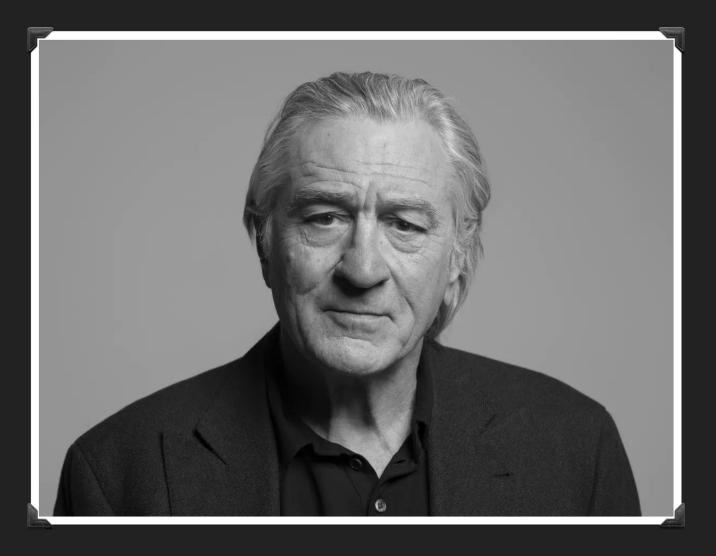


années d'expérience professionnelle en 2025 malgré un 2/20 en maths au BAC. Respect non?

« Prenez tout très au sérieux, sauf vous-même »

Rudyard Kipling





« So... you're talking to me? »



GETAVOCAT - CONDITIONS GÉNÉRALES.

- 1. Durée: en souscrivant à l'une des formules d'abonnement proposées, vous vous engagez pour la durée indiquée dans le devis de souscription ou la formule souscrite en ligne: « Saul », « Harvey », «Ally » ou « Mitch ». Sauf disposition contraire, toute formule de 12 mois ou plus est soumise à tacite reconduction pour une durée identique à la celle souscrite initialement. Le Client peut s'opposer à la tacite reconduction par simple email adressé au cabinet 3 mois au moins avant la date d'anniversaire de l'abonnement. À défaut l'abonnement est reconduit.
- 2. <u>Période d'essai</u>: Si vous bénéficiez de la période d'essai (Formule « Harvey » et « Mitch »), vous pouvez résilier l'abonnement par un simple email adressé à christophelandat@getavocat.fr pendant un délai de 30 jours à compter de la souscription. Seul le 1er mois est alors dû, sauf si au cours des 30 premiers jours vous avez demandé la rédaction d'un document juridique. Dans ce cas, l'abonnement est souscrit pour la durée choisie initialement
- 3. Prestations comprises dans l'abonnement. En acceptant les conditions générales vous reconnaissez avoir été informé des domaines de compétences de l'avocat (essentiellement : droit des nouvelles technologies, droit des affaires, droit des contrats, protection des données personnelles). Dans le cadre des domaines d'intervention de l'avocat, vous bénéficiez, dans les limites du type d'abonnement choisi, de la rédaction de contrats, d'analyses & de conseils juridiques, d'audits de conformité de site web & de logiciels, de la gestion des règles de protection des données personnelles (RGPD), de la gestion de différends avec vos cocontractants ou des tiers (hors procès), de l'assistance aux négociations contractuelles... Si vos demandes dépassent les domaines d'intervention de l'avocat, ce dernier s'engage à vous conseiller un avocat susceptible de pouvoir répondre à vos demandes. Le coût des prestations de l'avocat conseillé n'est alors pas compris dans le forfait de l'abonnement.
- 4. Réactivité & disponibilité. Contactez l'avocat quand vous le souhaitez. Un canal de messagerie instantanée peut être mis en place via le logiciel Slack (frais à votre charge). Les consultations et rendez-vous ne sont pas soumis à une limite de temps autre que celle visée dans la clause de « fair use »
- 5. Rédactions juridiques. Si votre abonnement le prévoit (formule « Saul », « Harvey » et « Mitch »), vous pouvez demander autant de rédactions de documents juridiques que vous le souhaitez. La seule limite est celle visée dans la clause de « fair use » et les domaines juridiques envisagés qui peuvent relever de la compétence d'autres professionnels vers lesquels vous pouvez éventuellement être accompagnés.
- 6. Fair use. Getavocat est une solution agile et réactive pour la communauté de ses abonnés. Pour préserver la qualité des services, chaque abonné doit user équitablement (« fair use ») de son abonnement, pour ses besoins propres et non ceux d'un tiers et dans un volume strictement nécessaire à son activité. À défaut, un ajustement de son abonnement peut lui être proposé ou une résiliation de celui-ci lui être signifiée..

7. En cas de différend avec un tiers, les démarches de l'avocat permettant d'aboutir à un accord transactionnel lui ouvrent droit au versement d'un honoraire supplémentaire de résultat calculé sur la base des sommes obtenues. Les montant est alors facturé en plus de l'abonnement. L'honoraire de résultat due par le client à l'avocat est calculée selon le barème dégressif suivant étant précisé que les sommes se cumulent par transho.

Informations complémentaires obligatoires

I. Contestation d'honoraires

En cas de contestation relative à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Montpellier pourra être saisi à la requête de la partie la plus diligente.

II - Données personnelles

Le cabinet met en œuvre des traitements de données à caractère personnel concernant vos données en appliquant le principe de minimisation de la collecte des données au strict nécessaire. Sont ainsi collectées : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse email.

Les données sont collectées et conservées pour les besoins de l'exécution de la mission du cabinet (fondement contractuel : article 6.1.b du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ou « RGPD »), pour respecter les exigences légales (article 6.1.c du RGPD). Ces données sont conservées au maximum pendant 10 ans, durée imposée par la loi (article L123.22 du code de commerce).

Conformément aux article 15 à 22 RGPD, concernant les données que le cabinet détient sur vous vous disposez des droits suivants :

- > droit d'accès (article 15 du RGPD)
- > droit de rectification (article 16 du RGPD)
- > droit d'effacement (article 17 du RGPD)
- > droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD)
- > droit de notification des rectifications, effacements, limitation (article 19 du RGPD)
- droit à la portabilité des données (article 20 du RGPD)
- droit d'opposition (article 21 du RGPD)
- > droit de ne pas faire l'objet d'un profilage (article 22 du RGPD)

III - Transfert de données

En souscrivant à Getavocat, vos données sont collectées par le système de paiement GoCardless. GoCardless SAS, filiale de GoCardless Ltd, est un Établissement de Paiement agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation), Code Interbancaire (CIB) 17118 et habilité à prélever des paiements à travers l'Union Européenne. GoCardless Ltd. (Sutton Yard, 65 Goswell Road, Londres, EC1V 7EN, Royaume-Uni) est un Établissement de Paiement Agréé, autorisé par l'autorité britannique FCA (Financial Conduct Authority). Ce transfert est protégé par la décision d'adéquation

Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 31 janvier 2020 mais bénéficie depuis le 28.06.2021 d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne lui reconnaissant un niveau de protection équivalent à celui de l'UE.

